

**PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE PRIMAIRE  
À L'ÎLE-DES-SŒURS**

**MÉMOIRE DE L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES  
ET RÉSIDANTS DE L'ÎLE-DES-SŒURS (APRIDS)**

**À**

**L'OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE DE MONTRÉAL (OCPM)**

**MONTRÉAL, LE 4 JUILLET 2013**

LE COMITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'ÎLE-DES-SŒURS (CDDIDS) A DÉPOSÉ UN MÉMOIRE RELATANT DE MANIÈRE EXHAUSTIVE TOUT L'HISTORIQUE DU PARC DE LA FONTAINE ET DE SES ENVIRONS AINSI QUE CELLE DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE DEUXIÈME ÉCOLE PRIMAIRE DANS CELUI-CI. L'APRIDS RENVOIE LES COMMISSAIRES À CE MÉMOIRE POUR TOUTE QUESTION AFFÉRENTE À CES HISTORIQUES. LE COMITÉ VOIRIE DE L'APRIDS A, QUANT À LUI, DÉPOSÉ UN MÉMOIRE TECHNIQUE ANALYSANT EN PROFONDEUR LES ENJEUX RELIÉS À LA SÉCURITÉ ET À LA CIRCULATION DU PROJET SOUMIS D'IMPLANTATION D'UNE ÉCOLE DANS L'EMPLACEMENT COMMUNÉMENT CONNU COMME « LE TRIANGLE » À L'ÎLE-DES-SŒURS. CE DEUXIÈME MÉMOIRE DE L'APRIDS SE VEUT PLUTÔT UN SURVOL DE LA VRAIE PROBLÉMATIQUE ENTOURANT CE PROJET AINSI QU'UN RAPPEL DES GRANDS PRINCIPES DIRECTEURS SOUS-JACENTS AU BON FONCTIONNEMENT D'UNE VILLE.

CELA FAIT PLUS DE DEUX ANS QUE LA POPULATION DE L'ÎLE-DES-SŒURS ASSISTE, IMPUISSANTE, À UNE GUERRE QUE SE LIVRENT L'ARRONDISSEMENT DE VERDUN, LA COMMISSION SCOLAIRE MARGUERITE-BOURGEOYS (« CSMB ») ET LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC.

AU CŒUR DU CONFLIT EST LA QUESTION DE QUI, PARMI CES TROIS INSTITUTIONS, A L'OBLIGATION DE FOURNIR UN TERRAIN SUR LEQUEL ÉRIGER UNE ÉCOLE PUBLIQUE.

D'UN CÔTÉ, L'ON RETROUVE LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC QUI, TOUT EN REFUSANT DE FOURNIR LE BUDGET NÉCESSAIRE POUR L'ACHAT D'UN TEL TERRAIN EN ALLÉGUANT QUE LA COUTUME VEUT QUE CELUI-CI SOIT FOURNI PAR LA MUNICIPALITÉ CONCERNÉE, LAISSE PERDURER, PAR SON INACTION ET PAR SON MANQUE DE COURAGE POLITIQUE, UN VIDE LÉGISLATIF QUANT À CETTE QUESTION.

DE L'AUTRE CÔTÉ, L'ON RETROUVE L'ARRONDISSEMENT DE VERDUN, AVEC SES 16 MILLIONS DE SURPLUS ACCUMULÉS, AYANT PERMIS LE DÉVELOPPEMENT DE SON TERRITOIRE SANS AVOIR FAIT LE NÉCESSAIRE POUR S'ASSURER QUE LES INFRASTRUCTURES REQUISES SOIENT DISPONIBLES.

ENFIN, IL Y A LA CSMB, AVEC SES 40 MILLIONS DE SURPLUS ACCUMULÉS, QUI NE VEUT PAS « CRÉER DE PRÉCÉDENT » ET QUI REFUSE DE PAYER « UNE CENNE » POUR L'OBTENTION DU TERRAIN NÉCESSAIRE À LA CONSTRUCTION DE L'ÉCOLE.

PENDANT QUE CETTE GUERRE PERSISTE, L'ON NIE À LA POPULATION LES INFRASTRUCTURES ESSENTIELLES À SON BIEN-ÊTRE ET À SON ÉPANOUISSEMENT.

OR, LA POPULATION N'A PAS À TRANCHER DE CETTE QUESTION ET N'A PAS À PAYER LE PRIX DE CETTE GUERRE.

CES TROIS INSTITUTIONS, TOUTES COMPOSÉES D'ÉLUS, MANQUENT À LEURS DEVOIRS ET À LEURS RESPONSABILITÉS, ET CE, DE FAÇON FLAGRANTE ET SCANDALEUSE! SI LA POPULATION A ÉLU CES GENS, C'EST POUR QU'ILS GOUVERNENT ET NON PAS POUR QU'ILS PLONGENT LA SOCIÉTÉ DANS UNE IMPASSE TOTALE. CES ÉLUS ONT LE DEVOIR DE NÉGOCIER ET DE PARVENIR À UNE SOLUTION. C'EST UNE OBLIGATION DE RÉSULTAT ET NON DE MOYENS.

EN 2013, IL EST IMPENSABLE QU'À L'ÎLE-DES-SŒURS L'ON DOIVE FAIRE UN CHOIX ENTRE UN PARC OU UNE ÉCOLE. ON A BESOIN DES DEUX. ON A DROIT AUX DEUX.

DANS CETTE RUÉE VERS LA DENSIFICATION DES MILIEUX URBAINS, LES ESPACES VERTS PUBLICS REVÊTENT ENCORE PLUS D'IMPORTANCE. ILS NE SONT PAS UN LUXE. ILS CONSTITUENT UNE NÉCESSITÉ. SI LE LÉGISLATEUR A CRÛ BON PRÉVOIR DANS LA LOI LA NÉCESSITÉ D'ÉTABLIR DES PARCS ET DES ESPACES VERTS, CE N'EST PAS POUR LES VOIR DISPARAÎTRE APRÈS 20 OU 25 ANS, UNE FOIS QU'ILS SONT BIEN ENTRÉS À FAIRE PARTIE DU TISSU COMMUNAUTAIRE ET SOCIAL. LE PARC DE LA FONTAINE EST LE SEUL VRAI PARC DE CE VIEUX QUARTIER DE L'ÎLE-DES-SŒURS. IL EST UN LIEU RASSEMBLEUR ET VIVANT.

QUE L'ON PERMETTE D'EN GRUGER UNE PARTIE N'EST PAS NON PLUS LÉGITIME. NOUS AVONS L'AVEU DE M. YVES SYLVAIN, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA CSMB, QUE LA COUR D'ÉCOLE NE SE LIMITERA PAS AU TRIANGLE, MAIS EMPIÈTERA ENCORE PLUS DANS LE PARC. NOUS AVONS LES PRÉVISIONS DE LA CSMB DE SES BESOINS FUTURS EN TERMES D'ESPACE

REQUIS. NOUS AVONS LE REFUS DE L'ARRONDISSEMENT D'OCTROYER UNE RÉELLE GARANTIE À SES CITOYENS QUE L'ÉCOLE PROJETÉE NE SERA PAS AGRANDIE ET QU'IL N'Y AURA PAS D'EMPIÈTEMENT ULTÉRIEUR DANS LE PARC. NOUS AVONS LE TRISTE PRÉCÉDENT DU PARC ELGAR QUI S'EST RAPETISSÉ AUX FILS DES ANS ET DES AGRANDISSEMENTS SUCCESSIFS DE L'ÉCOLE PRIMAIRE ACTUELLE POUR NE DEVENIR QU'UNE OMBRE DE CE QU'IL ÉTAIT.

FACE À CETTE SITUATION, LA COMMISSION A LE DEVOIR DE RÉAGIR. ELLE DOIT PASSER AUX ÉLUS UN MESSAGE CLAIR ET LIMPIDE. LES PARCS ET ESPACES VERTS NE CONSTITUENT PAS DES TERRAINS DISPONIBLES POUR Y CONSTRUIRE QUOI QUE CE SOIT NON RELIÉ À UN USAGE « PARC ». LA COMMISSION N'ACCEPTERA AUCUNE TENTATIVE EN CE SENS. LES ÉLUS AURONT À PAYER LE PRIX POLITIQUE DE LEURS CHOIX. C'EST LA SEULE FAÇON DE RESPONSABILISER NOS ÉLUS ET DE FAIRE EN SORTE QU'À L'AVENIR, DES TERRAINS SOIENT RÉSERVÉS POUR LES INFRASTRUCTURES NÉCESSAIRES AU BON FONCTIONNEMENT DE LA SOCIÉTÉ. ACCEPTER LE PROJET SOUMIS SIGNIFIERAIT POUR LA COMMISSION PASSER LE MESSAGE CONTRAIRE ET SE RENDRE COMPLICE DE CE SCANDALE. C'EST POURQUOI L'APRIDS DEMANDE À LA COMMISSION DE SE PRONONCER CONTRE LE PROJET PROPOSÉ ET DE RENVOYER LA « PATATE CHAUDE » LÀ OÙ EST SA JUSTE PLACE.

À PROPOS DE L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES ET RÉSIDANTS DE L'ÎLE-DES-SŒURS — L'APRIDS EST UN ORGANISME À BUT NON LUCRATIF QUI, DEPUIS 26 ANS, ŒUVRE À L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE VIE DES RÉSIDENTS DE L'ÎLE-DES-SŒURS ET À LA PROTECTION DE SON ENVIRONNEMENT. ELLE A POUR MISSION DE PROMOUVOIR ET DÉFENDRE LES INTÉRÊTS DE TOUS LES RÉSIDENTS DE L'ÎLE-DES-SŒURS, PRINCIPALEMENT AUPRÈS DES INSTANCES PUBLIQUES. ELLE SE PRÉOCCUPE DE LA SÉCURITÉ DES CITOYENS, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DES INSTALLATIONS ÉDUCATIVES, CULTURELLES, SPORTIVES ET DE LOISIRS.  
[WWW.APRIDS.CA](http://WWW.APRIDS.CA)